

COMMUNE DE CAUVILLE-SUR-MER

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

1/ Le cadre général du Compte Financier Unique

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217601673-20260402-2026-026-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2026

Essentielles est jointe

Pour l'autorité compétente par délégation

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte Financier Unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune : elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le Compte Financier Unique 2025 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la Commune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025.

Le Compte Financier Unique 2025 a été approuvé le 2 avril 2026 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la maire aux heures d'ouvertures des bureaux.

2/ Eléments de contexte et priorités du budget

Le Budget Primitif 2025 a été voté par le Conseil Municipal le 8 avril 2025. Il se caractérise par :

- Une baisse des dotations
- Une très haute augmentation de l'ensemble des charges de fonctionnement
- La poursuite des investissements

La baisse massive et nationale des dotations de l'état rend l'équilibre budgétaire des communes de plus en plus tendu.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, location de la salle des Hauts de Falaise, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent **1 419 892.05 €**.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les ressources humaines (charges de personnel, indemnités des élus et frais de formations) représentent 60 59 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent **1 174 885.37 €**

Les recettes de fonctionnement des communes diminuent du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, location de la salle des Hauts de Falaise, achat de concessions funéraires)

Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement se décomposent comme suit :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère général	331 529.81 €	Recettes des services	142 341.90 €
Charges de personnel	637 865.39 €	Impôts et taxes	341 983.54 €
Charges de gestion courante	103 671.79 €	Dotations et participations	199 690 €
Charges financières	29 148.17 €	Autres recettes de gestion courante (location salle)	17 877.98 €
Reversement sur impôts (AC négatives, FPIC)	72 670.21€	Recettes exceptionnelles (remboursement sinistres + mandats annulés)	5 881.99 €
Autres dépenses	0 €	Autres recettes (remboursements de salaires et SFT)	112 800.63 €
Total des dépenses réelles	1 152 054.37 €	Total recettes réelles	1 397 061.05 €
Amortissements des prêts SIVOM + CU + travaux SDE 76	22 831 €	Amortissements	22 831 €
Total général des dépenses réelles + ordre	1 174 885.37 €	Total général des recettes réelles + ordre	1 419 892.05 €

La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2025 :

- Taxe foncière sur le bâti : 46.36 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 42.88 %
- Taxe d'habitation : 15.71 %

Les dotations de l'Etat :

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est la principale dotation versée par l'Etat.

Son montant en 2025 s'élève à 121 241 €.

3/ La section d'investissement

a. Généralités

Le budget d'investissement prépare les projets à venir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. IL s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la rénovation d'un bâtiment, à la réfection de voiries ...).

b. Une vue d'ensemble de la section d'investissement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	67 303.01 €	Dotations (FCTVA, Taxe d'aménagement)	33 753.5 €
Terrain de voirie (chemin des écoliers)	13 614 €	Subventions	148 383.97 €
Extension dortoir + tisanerie	76 920.60 €	Amortissements	22 831 €
Réserve incendie Plaine Saint Jouin	44 563.18	Excédents de fonctionnement capitalisés	100 000 €
Agencement de construction	17 287.01 €		
Réseaux	28 898.50 €		
Divers (Débroussailleuse, extincteurs, poteau incendie, caméras, lave-vaisselle, ...)	35 664.02 €		
Matériel informatique	7 734.15 €		
Matériel dortoir, 100 chaises SDF	11 704.88 €		

AC négatives	22 831 €		
Neutralisation des amortissements	22 831 €		
Autres opérations d'ordre	12 414.96 €		
Total général des dépenses réelles et d'ordre	361 766.31 €	Total général des recettes réelles et d'ordre	304 968.47 €

Les principaux travaux de l'année 2025 sont les suivants :

- Extension du dortoir et de la tisanerie de l'école Yann Arthus Bertrand
- Chemin des écoliers – création bande cheminement
- Installation de caméras de vidéo protection
- Mise en sécurité des passages piétons sur RD 311 (lumières bleues)
- Installation d'une réserve incendie rue de la Plaine Saint Jouin
- Installation d'un poteau incendie impasse de l'Hospice
- Achats divers : écran visioconférence, matériel dortoir, débroussailleuse, groupe électrogène, ...)

4/ Etat de la dette

Le remboursement du capital des emprunts en cours représente 67 303.01 €. L'endettement est raisonnable, avec un encours total de 370 413.79 € au 31 décembre 2025.

La structure de la dette ne représente pas de danger : 100 % des emprunts sont à taux fixe simple.

Fait à Cauville-sur-Mer, le 7 avril 2026

Le Maire,

Agnès CAREL

